



SERVICE  
DE L'ENFANCE

Administration  
cp 107  
3960 Sierre

027 563 66 00

sierre.enfance@cms-smz.ch

# Avenant au règlement commun des UAPE UAPE de Salquenen

Edition dès 08.2023

## 1. Coordonnées de la structure et responsable

Adresse Kirchpl. 2, 3970 Salquenen  
Téléphone 079 705 93 46  
Responsable Marie-Andrée Salamin

## 2. Horaires

L'UAPE est ouverte le lundi, mardi, jeudi de 11h20 à 18h00, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions. Le vendredi, l'UAPE est ouverte de 8h00 à 10h00 pour les 1-2H, de 11h30 à 13h30 pour les 3H à 8H, et de 15h00 à 18h00 pour les 1H à 8H.

Lorsque les enfants ne font pas l'école en forêt (en principe janvier et février), l'UAPE est ouverte le vendredi de 11h30 à 18h00.

L'UAPE de Salquenen est fermée durant les vacances scolaires. Toutefois, les enfants peuvent être accueillis dans une autre structure d'accueil sur demande au préalable et sous réserve des disponibilités.

## 3. Conditions tarifaires

### 3.1 Tarification des prestations de garde

Tarif à 100%	Fr. 44.00
Tarif à 75%	Fr. 37.00 (temps de midi et accueil de l'après-midi – 1H)
Tarif à 50%	Fr. 25.00 (accueil de l'après-midi – 1H)
Tarif horaire	Fr. 5.85

### 3.2 Tarification des repas

Repas de midi	Fr. 11.00
Petit-déjeuner (facultatif)	Fr. 2.00
Goûter	Fr. 2.00

### 3.3 Prise de connaissance des tarifs

Par la signature du contrat de placement, le parent atteste avoir pris connaissance du règlement commun des UAPE, ainsi que de son avenant. Il déclare les accepter.

Le présent avenant complète le règlement commun des UAPE du Service de l'Enfance.

Salquenen, mars 2023

Page 1 | 1